

6MSENS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 euros

Siège social :

**61 rue Marx Dormoy
13004 Marseille**

880 822 796 R.C.S. Marseille

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 05 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le cinq Septembre,
A dix heures,

L'associé unique de la société SAS 6MSENS, société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros, divisé en 100 actions de 15 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, 61 rue Marx Dormoy - 13004 Marseille, sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associée présente en entrant en séance.

Est présente :

- Mme Michèle BONHOMME, propriétaire de 100 actions sur un total de 100,

Associée de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Michèle BONHOMME, en sa qualité de Présidente associée de la SAS 6MS SENS.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social ;
- Modification de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social du 61 rue Marx Dormoy – 13004 Marseille (ancienne adresse) ;

Vers la nouvelle adresse du siège social 94 traverse Prat, Les Aloadès Bat E – 13008 MARSEILLE (nouvelle adresse).

Et ce à compter du ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL (nouvelle rédaction)

Le siège social est fixé :

94 traverse Prat, Les Aloadès Bat E
13008 Marseille

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente.

Signature de l'associée unique :



Madame Michèle BONHOMME
Présidente associée de SAS 6MSENS

Signé par Michèle BONHOMME
Le 05/09/24

ID: tx_xWVA21EgJwxP

Signed with
Universign